



FICHE DE LIAISON Année Scolaire 2025/2026

En cas d'accident, l'équipe périscolaire municipale doit prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Il est donc indispensable de compléter les informations suivantes ;

ENFANT

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
Nom				
Prénom				
Date de naissance				

SANTE :

Nom du médecin traitant				
Tel médecin				
Renseignements que vous jugez utiles à nous communiquer concernant la santé de votre enfant (ex : allergies/ pathologies ...fournir certificat médical) afin que le personnel puisse prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de besoin				

Rappel (article 5 du règlement garderie et 9 pour celui de la cantine) : Les enfants malades ou nécessitant des soins médicaux ne sont pas admis à fréquenter les services périscolaires. Aucun médicament ne peut être administré.

Le personnel s'engage, en cas d'accident ou maladie d'un enfant, à prévenir un des responsables ou toute autre personne désignée sur la fiche d'inscription, si nécessaire le médecin de famille ou les pompiers.

	REPRESENTANT LEGAL 1	REPRESENTANT LEGAL 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
N° Téléphone		
N° Sécurité Sociale	:	

**AUTRES**

Personne(s) majeur(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant munie(s) d'une pièce d'identité :

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone